



## **AVIS AU CONSEIL N° 08-03**

### **Objet : Proposition de Plan opérationnel pour la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord pour 2009**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**AYANT REÇU** la proposition de Plan opérationnel de la CCE pour 2009, et discuté de la première version avec les employés du Secrétariat lors d'une séance privée organisée le 30 septembre 2008 à Montréal, au Canada;

**AYANT REÇU** la deuxième et la troisième versions du Plan opérationnel de la CCE proposé pour 2009, la troisième étant actuellement affichée sur le site Web de la CCE pour une période de consultation publique de 45 jours supervisée par le CCPM;

**FORMULE** les observations et les commentaires suivants à l'attention du Conseil :

### **Impact des projets de la CCE**

Le CCPM exhorte la CCE à indiquer clairement l'impact de ses travaux passés, en précisant en particulier comment elle a fait des progrès « sur le terrain » dans son domaine de spécialité, à savoir l'environnement, etc. Le CCPM croit qu'il est très important que la CCE explique non seulement comment ses projets ont atteint les objectifs visés, mais aussi que ces projets ont généré de réels changements sur le terrain, d'une manière ou d'une autre. Par exemple, le CCPM pense que la CCE pourrait faire une analyse du **projet 8 (Le commerce et l'application des lois de l'environnement)** et du **projet 18 (Renforcement de l'application des lois sur les espèces sauvages)**, afin d'en déterminer les impacts, par exemple grâce à des analyses permettant de répondre aux questions suivantes :

- La formation relative à l'importation de déchets dangereux a-t-elle fait diminuer les importations de déchets?
- La formation juridique a-t-elle permis aux intervenants du système de justice mexicain de prendre des décisions plus constructives et plus éclairées?

- La formation des agents d'application des lois sur les espèces sauvages a-t-elle renforcé la protection de ces espèces?
- L'importation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de produits provenant d'espèces sauvages a-t-elle diminué?

Selon le CCPM, on pourrait notamment démontrer cet impact en maintenant un contact, officiel ou informel, avec les partenaires responsables de projets locaux. Ainsi, on pourrait découvrir et échanger des exemples d'impacts réels. Par exemple :

- Pour mettre en lumière ses travaux de façon remarquable, la CCE peut collaborer avec les scientifiques et d'autres personnes qui utilisent l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, et préciser ce qui est fait à l'aide d'outils créés par elle.

Le CCPM pense qu'il serait bénéfique pour le public de mieux comprendre la façon dont les responsables de projets s'inspirent les uns des autres, d'une année à l'autre, afin d'obtenir des résultats

### **Information environnementale**

Le CCPM appuie largement l'initiative de cartographie lancée dans le cadre du projet Information environnementale, et pense que le Secrétariat devrait multiplier ses partenariats afin d'y intégrer d'autres organisations spécialistes de la cartographie. Il semble que ce domaine conviendrait bien à des partenariats avec des organisations autochtones, qui s'appuient souvent en grande partie sur des cartes pour protéger leurs territoires.

Dans le cadre de la présentation des résultats et du rendement de la CCE de 2005 à 2010, le CCPM appuie totalement l'intention du Secrétariat d'examiner et de mesurer le rendement des projets de la CCE, afin de déterminer s'ils atteignent les objectifs précis définis dans le Plan stratégique 2005–2010.

### **Rapport présenté en vertu de l'article 13**

Le CCPM souhaite suggérer au Secrétariat de préparer un rapport en vertu de l'article 13, qui examinera les analyses du cycle de vie portant sur les effets du transport (par voie terrestre, navigable ou aérienne) dans le contexte nord-américain. En particulier, il serait très important que les analyses s'intéressent aux effets et aux avantages écosystémiques, environnementaux, sociaux et économiques de la réduction des émissions de carbone; on pourrait alors s'inspirer de ces analyses pour lancer des initiatives de collaboration.

### **Commerce et viabilité de l'environnement**

En ce qui concerne le champ d'activités Commerce et viabilité de l'environnement, le CCPM recommande à la CCE de profiter de l'occasion pour revoir les hypothèses relatives au mécanisme le plus efficace pour évaluer les liens entre commerce et environnement. Les membres du CCPM pensent qu'on peut s'appuyer sur l'excellente

analyse menée jusqu'à maintenant par les spécialistes, en passant d'une analyse trop méthodique des effets du commerce sur l'environnement à une approche plus prospective — qui essaie d'analyser les enjeux urgents ou émergents. Par exemple, le présent programme de travail pourrait chercher avant tout à évaluer les effets du commerce sur l'environnement dans le contexte du changement climatique annoncé, en examinant les efforts que déploie l'industrie pour demeurer concurrentielle dans ce contexte. Par ailleurs, le CCPM pense que l'analyse des effets du commerce sur l'environnement dans le secteur énergétique nord-américain serait productive.

Les membres du CCPM croient en outre qu'il faudrait essayer davantage de comprendre non seulement les effets du commerce sur l'environnement, mais aussi les effets sur le commerce des changements environnementaux. Compte tenu des impacts du changement climatique, par exemple, il est essentiel que nous comprenions et que nous gérons ensemble les effets sur le commerce des changements touchant l'environnement.

Le CCPM appuie l'analyse des projets liés à la conservation, en particulier ceux qui portent sur la détermination de la valeur des écosystèmes, mais il pense qu'il faut demeurer prudent en ce qui concerne l'élément du plan de travail sur la biodiversité et le commerce consistant à unir les forces du marché pour la protection et la conservation de l'eau. Selon le CCPM, parce que l'eau est une ressource non substituable, il faudrait accorder la priorité aux moyens de garantir la coopération entre les Parties en vue d'assurer la conservation de l'eau et la protection des écosystèmes, au lieu d'évaluer la participation des marchés à cet effort. Il faudrait analyser les méthodes de coopération liées à l'eau et la façon dont chacune des Parties s'acquitte de ses responsabilités à l'échelle nationale. Les membres du CCPM sont ravis d'informer le Conseil que leur première réunion de 2009 sera consacrée à la gestion coopérative des bassins hydrographiques.

Les membres du CCPM pensent que la CCE devrait mettre en œuvre l'initiative proposée, qui porte sur l'utilisation de fours à briques. C'est un problème essentiel qui a de graves répercussions sur la santé humaine et l'environnement, et nuit à certaines des populations les plus pauvres. Le CCPM juge que ce problème doit être examiné dans les plus brefs délais, et qu'une analyse du Secrétariat pourrait être constructive.

Par ailleurs, les membres du CCPM appuient fortement le projet Bâtiment écologique et pensent qu'il devrait s'agir d'une priorité pour la CCE. Nous sommes vraiment préoccupés par le fait qu'on ait cessé d'appuyer le Comité consultatif, et par l'absence d'activités prévues au-delà de 2009. Le CCPM recommande qu'on recommence à appuyer le Comité consultatif, étant donné qu'il joue un rôle très important, notamment en aidant les intervenants à comprendre comment on définit et on mesure les indicateurs relatifs aux bâtiments écologiques.

### **Polluants et santé**

Les membres du CCPM sont préoccupés par le fait qu'on n'envisage plus d'utiliser les plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour examiner la question des

produits chimiques en Amérique du Nord, au profit d'une approche axée sur la gestion des risques. Nous comprenons pourquoi la CCE a adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), mais nous croyons que ses travaux les plus notables et les plus innovateurs ont été ceux qui découlaient de la priorité accordée, dans les PARNA, à l'élimination et à la réduction des produits chimiques en Amérique du Nord. Nous sommes convaincus qu'il faudrait maintenir cette approche, et qu'elle devrait se refléter dans le programme de travail consacré à la GRPC, parallèlement à l'approche de la gestion des risques actuellement en vigueur. En outre, dans le cadre des activités de surveillance et d'évaluation environnementales (SEE) décrites dans l'actuel programme de travail, le CCPM recommande qu'on accorde davantage d'attention à la détermination et à l'établissement d'un lien entre ces activités de SEE et les décisions prises par chaque gouvernement à l'échelle nationale.

Le CCPM appuie la proposition de forum visant à échanger de l'information dans le but d'appuyer et d'améliorer les politiques publiques sur la qualité de l'air.

### **Communications**

Les communications sont essentielles à la visibilité de la CCE et de son programme de travail concerté. Le CCPM appuie fermement les activités dans le domaine des communications décrites dans le Plan opérationnel 2009, qui visent à mieux sensibiliser et à toucher des publics spécialisés grâce à l'information relative aux projets. Selon le CCPM, les produits du travail de la CCE et ses résultats devraient être diffusés à plus grande échelle, et les membres du Comité examineront comment ils peuvent jouer un rôle en ce sens, grâce à leurs réseaux. Nous sommes ravis des travaux qui ont été entrepris pour améliorer le site Web de la CCE.

Enfin, le CCPM souhaite participer plus activement à la mise en œuvre du Plan opérationnel, lorsque sa contribution sera pertinente et utile. À cette fin, nous sommes prêts à examiner le Plan de façon détaillée afin de déterminer les domaines, les projets et les initiatives auxquels nous pourrions contribuer davantage ou que nous pourrions appuyer davantage si le Conseil le souhaite. En outre, le CCPM souhaite participer plus activement aux processus consultatifs planifiés dans le cadre de diverses initiatives relevant du programme de travail (par exemple, le groupe consultatif sur les RRTP, la GRPC, etc.) et souhaite collaborer avec ces groupes et participer à leurs activités plus activement et plus régulièrement.

**Approuvé par les membres du CCPM,  
Le 3 décembre 2008**